



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021

Délibération n°DEL-2021-0040

OBJET : Création du comité Stations

Nombre de sièges : 74

Membres en exercice :

74

Présents : 64

Pouvoirs : 6

Absents : 0

Excusés : 10

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

18.3.21

et affichage le

18.3.21

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le 08 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 02 mars 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrien RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK, Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Damien VYNCK, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Cécile ROBIN à Cédric ARMANET

RAPPORTEUR : Madame Régine MILLET

Vu la délibération n°DEL-2018-0134 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 28 mai 2018 relative à l'approbation du plan d'action du schéma de développement touristique du Grésivaudan,

Vu la délibération n°DEL-2018-0216 du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 juin 2018 relative au lancement des projets de développement durable des stations des 7 Laux et du Collet d'Alleverd,

Dans le cadre du plan d'actions défini en 2018 par le schéma de développement du tourisme et des loisirs du Grésivaudan, la communauté de communes a engagé en août 2019, une mission pour la définition des projets de développement durable des stations communautaires (Le Collet et Les 7 Laux) de 2020 à l'après 2050.

Cette mission est en cours avec l'accompagnement d'un groupement de bureaux d'étude.

Un des volets de cette mission est dédié à l'évolution du système de gouvernance actuel des stations communautaires, tant au niveau de l'autorité organisatrice (Le Grésivaudan) qu'au niveau des gestionnaires (les exploitants).

Afin de doter Le Grésivaudan d'une instance politique de gouvernance dédiée à l'impulsion et au suivi quotidien des stations communautaires, sur laquelle la vice-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

présidence Espace montagnes et gouvernance des stations pourra s'appuyer, il est proposé d'instituer un comité de pilotage dénommé « comité stations ».

Il se réunira régulièrement afin d'impulser les grandes orientations que prendront les exploitants, de suivre les dossiers inhérents à ces territoires, et d'en être le relai au sein de la communauté de communes.

La présidence de ce « comité station » est confiée à Madame la Vice-présidente en charge de l'espace montagnes et de la gouvernance des stations, le reste des membres du comité ayant voix consultative.

Un règlement intérieur sera proposé par Madame la Vice-présidente.

Il sera composé de 7 membres représentant les 7 communes supports de stations communautaires : La Chapelle du Bard, Allevard, Le Haut-Bréda, Theys, Les Adrets, Laval, Le Plateau des Petites Roches. Il s'agira du conseiller communautaire de chacune de ces communes, la commune d'Allevard (disposant de plusieurs conseillers communautaires) étant représentée par son maire.

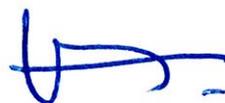
Ainsi, Monsieur le Président propose :

- **d'approuver l'installation d'un comité de pilotage intitulé « comité stations » ;**
- **de désigner madame la vice-Présidente en charge de l'espace montagnes et la gouvernance des stations à la présidence du comité ;**
- **de valider la composition collégiale de 7 membres, par un conseiller communautaire de chaque commune support des stations communautaires (La Chapelle du Bard, Allevard où le conseiller sera le Maire, Le Haut-Bréda, Theys, Les Adrets, Laval, Le Plateau des Petites Roches) ;**
- **de valider sa mission d'espace de concertation et de suivi politique opérationnel des stations communautaires telle qu'exposée ci-dessus ;**
- **de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 08 mars 2021



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.